



Rue du Cloître – 77720 Champeaux  
Tel 01 60 66 96 47  
Email : [secretariat@sirpac-sm.fr](mailto:secretariat@sirpac-sm.fr)

NOMBRE DE DELEGUES		
En exercice	Présents	Votants
9	8	9

Convocation le :  
27 septembre 2022

Délibération :

**2022-10-05**

**PROGRAMME TRAVAUX 2023 ET  
DEMANDE DE SUBVENTION  
ASSOCIEE**

Annexe :-

Pages : 2

## Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

### Délibération n° 2022-10-05

L'an deux-mil-vingt-deux, le mardi 14 octobre, en la mairie de Saint-Méry, s'est réuni le comité syndical en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP.

#### Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP ;  
Monsieur Bruno REMOND, vice-président et maire d'Andrezel ;  
Monsieur Joël MARTINEZ, vice-président et représentant de St-Méry ;  
Monsieur Hervé CISNAL ; représentant d'Andrezel ;  
Madame Nadège DEWANCKER, représentante de Champeaux ;  
Monsieur Stéphane HUBERT, représentant de Champeaux ;  
Monsieur Pascal KUBIAK, représentant de Saint-Méry ;  
Madame Véronique LANGRY, représentante d'Andrezel,

#### Etaient Absents excusés :

Madame Candice BOYER ; représentant d'Andrezel ;  
Représentée par monsieur Bruno REMOND.

Les conditions de quorum étant remplies, les membres du comité syndical présents peuvent délibérer en exécution de l'article L-2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Joël MARTINEZ est désigné secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code des Marché Public ;

**Considérant** le programme travaux 2023 – Réhabilitation et mise aux normes école maternelle et restauration scolaire :

Travaux	Fournisseur	HT	TTC
Installation salle informatique et mise aux normes PC	Alpha PC	2 817,00 €	2 817,00 €
Réfection peinture restaurant scolaire	SAS Delcoy	12 912,30 €	15 494,76 €
Plantation de deux arbres d'ombrage dans la cours	Les Jardin de Marjolaines	1 704,80 €	1 973,76 €
Changement radiateur et thermostat	Chauffage évolution	821,00 €	985,20 €
Etagère stockage produit ménager restaurant scolaire	Leroy Merlin	1 228,34 €	1 474,00 €
Armoire réfrigérée sur pieds	Henri Julien	1 580,00 €	1 896,00 €
Armoire de stockage restaurant scolaire	Henri Julien	630,00 €	756,00 €
Nettoyeurs sols	Karcher	2 374,96 €	2 849,95 €
Remplacement pièces doigts portes école maternelle	MBO	1 172,00 €	1 406,40 €
<b>TOTAL</b>		<b>25 240,40 €</b>	<b>29 653,07 €</b>

**Considérant** le plan de financement ;

Sources	Montant HT	Taux
Fonds propres	25 240,40 €	20%
Emprunt		
<b>Sous total autofinancement</b>	<b>5 48,08 €</b>	
Etat – DETR ou DESIL	25 240,40 €	80%
<b>Sous total subventions publique</b>	<b>20 192,32 €</b>	
<b>Total HT</b>	<b>25 240,40 €</b>	<b>100%</b>

2

Entendu le rapport de monsieur le Président du SIRP.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ADOPTE** le programme travaux 2023 – Réhabilitation et mise aux normes école maternelle et restaurant scolaire ;

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;

**S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

**AUTORISE** monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique d'Andrezel Champeaux et Saint-Méry à signer tout document relatif à cette opération ;

Fait et délibéré en séance,

Le 11 octobre 2022,

Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET

Président du SIRP

